

DÉCISION N° 017/2019

Portant fixation des tarifs de spectacles

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les dispositions de l'article L.2122-22.2°,

Vu la délibération n° 20170712_07 du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 fixant les tarifs des spectacles organisés sur le territoire de la Commune de SAINT-JOSEPH,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif du concert des artistes CORY HENRY (Orgue) et TARON LOCKETT (Batterie), dans le cadre de la 12^{ème} Nuit des Virtuoses.

DÉCIDE

Article 1^{er}. Les tarifs du concert des artistes CORY HENRY (Orgue) et TARON LOCKETT (Batterie) prévu le mercredi 3 avril 2019 à 20h00 à l'Auditorium Harry Payet de Saint-Joseph, sont fixés comme suit :

- Tarif plein : 15 €
- Tarif réduit : 10 €

Article 2. - Monsieur Saïd NOOAGAT, régisseur titulaire et Monsieur Sully HOAREAU régisseur suppléant, appliqueront chacun en ce qui le concerne les dispositions de l'instruction interministérielle n°98-037 du 20 février 1998.

Fait à Saint-Joseph, le **19 MAR. 2019**
Le Maire,

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY